

Le baron de Breiderbach assista aussi comme témoin au dépôt du testament de Galenveaux auprès du notaire A. Moris, le 8-3-1767. Le testateur décéda deux mois plus tard et de Breiderbach acquit la maison le 14-5-1779 (ou 1769 ?) par acte passé devant Me C. Barthels. <sup>61)</sup>

Tant que G.F.I. de Breiderbach résidait à Luxembourg, ce seigneur de Bertrange, Birtrange, Neurbourg, Anven et autres lieux, était « député résident » des Etats.

Nous avons vu que les de Breiderbach possédaient des biens à Betzdorf. C'est en cette qualité que le baron de Breiderbach présenta J.B. Moegen, natif d'Elvange, pour la cure de Betzdorf ; le placet porte la date du 13-1-1786. Après la mort de Moegen, Gaspard Florent présentera pour la même cure C. Ant. Feller, originaire d'Autel, qui recevra le placet le 30-4-1793. <sup>62)</sup>

En décembre 1789, alors que les « patriotes brabançons » refoulaient les troupes autrichiennes vers le Luxembourg, de Breiderbach fut délégué par les Etats à Marche en qualité de commissaire chargé d'approvisionner en chevaux et voitures les troupes et fonctionnaires autrichiens en retraite. <sup>63)</sup>

Le 12-2-1790 il fut nommé capitaine et prévôt de la ville et prévôté d'Arlon. <sup>64)</sup> Il est à supposer qu'à cette date il quitta le Conseil Souverain.

La même année — en tant que membre des Etats — il contresigna l'importante requête du 7 août dans laquelle les gouverneurs généraux sont priés de réorganiser les études moyennes sur la base de la gratuité, étant donné que depuis la dépêche de feu l'impératrice du 22-10-1773, les Etats avaient pris à leur charge le payement des professeurs ayant pris la succession des pères jésuites.

Le 24-8-1791 les gouverneurs-généraux Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen firent leur entrée solennelle à Luxembourg, afin de présider le lendemain à la fête organisée lors de l'avènement au trône de l'empereur Léopold II, en l'hôtel du gouvernement (actuel palais grand-ducal). La députation des Etats (3 membres par Ordre) s'étant rendue jusqu'à Strassen pour saluer les Altesses, de Breiderbach avait pris place dans le carrosse précédant ceux des abbés, à côté du comte de Baillet-Latour, vicemaréchal des Etats. Le sceau de Breiderbach se trouve sur le parchemin confirmant le serment d'obéissance et de fidélité prêté par les membres des Etats et remis au duc Albert au cours de la cérémonie du 25. <sup>65)</sup>

A peu près du temps où Gaspard-Florent de Breiderbach était entré au Conseil provincial (1772) celui-ci avait saisi les Etats de la fameuse question de la vente ou du partage des biens communaux, question soulevée à la suite de la dépêche du gouvernement central du 27-9-1770. Si l'on est aujourd'hui d'accord pour considérer le partage des biens communaux comme une des mesures les plus salutaires introduites pendant le régime autrichien, le problème était fort contesté à l'époque. Encore en 1792, les Etats saisirent le gouvernement central de leurs doléances, ainsi qu'il en résulte d'une adresse en date du 26 mars de cette année et signée par tous les membres des trois Etats. Toutefois, lorsqu'en 1793 le conseiller procureur général demanda l'avis de 50 officiers de villages, des 35 qui